

## DÉCLARATION CONJOINTE

*de Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et d'Askar Shakirov, Chef de la délégation du Parlement de la République du Kazakhstan auprès de l'APCE*

Nur-Sultan, 19 novembre 2021

A l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de la République du Kazakhstan, nous adressons nos félicitations au peuple de ce pays et soutenons ses efforts pour construire un Etat démocratiquement développé.

Nous saluons les réformes démocratiques en cours initiées par le Président de la République du Kazakhstan, M. Kassym-Zhomart Tokayev, qui visent à renforcer davantage le développement stable et durable du pays.

Nous saluons l'abolition de la peine de mort par le Kazakhstan et son adhésion au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi qu'à d'autres instruments juridiques internationaux importants.

Conscients de l'importance de promouvoir l'État de droit, nous soutenons les efforts déployés en vue de l'adhésion du Kazakhstan à un certain nombre de conventions du Conseil de l'Europe, notamment dans le domaine pénal.

Soulignant la grande efficacité de la diplomatie interparlementaire, nous exprimons notre intérêt pour le renforcement de la coopération, l'élargissement des contacts et l'approfondissement d'un dialogue confiant entre le Parlement du Kazakhstan et l'APCE.

Dans ce contexte, nous saluons la volonté du Kazakhstan d'envisager l'adhésion à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que sa participation aux travaux de l'APCE dans un format approprié.